

## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

### **Décision n° 15.00.370.002.3 du 20 août 2015 autorisant la délivrance de certificats d'examen de type d'ensembles composés d'un compteur de masse de gaz et d'un dispositif de conversion en énergie**

#### **Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,**

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, et notamment ses articles 9, 12 et 48 et son annexe ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, et notamment son article 10 ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2002 modifié relatif aux commissions techniques spécialisées des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2010 relatif aux compteurs de gaz combustible ;

Vu l'avis de la commission technique spécialisée « mesurage des fluides » rendu le 28 mai 2015,

#### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) est autorisé à certifier un ensemble composé d'un compteur de masse de gaz et d'un dispositif de conversion en énergie en tant que compteur de quantité de gaz combustible, sous réserve, d'une part que les conditions d'installation soient détaillées dans le certificat de façon à garantir que l'analyse du pouvoir calorifique porte bien sur le gaz dont la quantité est mesurée, et d'autre part que le dispositif de conversion en énergie utilise directement la valeur mesurée par le compteur de masse. Les essais métrologiques relatifs à la vérification primitive et au contrôle en service seront définis dans le certificat conformément aux prescriptions de la recommandation OIML R. 140 : 2007.

#### **Article 2**

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Paris, le 20 août 2015

Pour le ministre et par délégation :  
La cheffe du bureau de la métrologie

Corinne LAGAUTERIE